

**ATELIER REGIONAL DE LANCEMENT DES ACTIVITES
PILOTES DE MESURE DES FLUX FINANCIERS ILLICITES
(FFI) EN AFRIQUE**

16-17 JUIN 2021

13 :00 – 16 :00 GMT +3

Rapport de réunion

Sommaire

Introduction	3
Contexte	3
Objectifs	4
Allocution de bienvenue	5
Session I : Concepts et méthodes pour la mesure statistique des FFI	7
Session II : Études de cas et enjeux en Afrique	9
Session III : Études de cas et enjeux en Afrique	12
Session IV : Directives méthodologiques et marche à suivre pour les pays pilotes en Afrique	15
Débat, questions et réponses	17
Remarques de clôture	20
Annexes	21
Observations importantes, questions et réponses restantes	21
Programme	23
Participants	25

Introduction

Les flux financiers illicites (FFI) constituent l'un des principaux défis de développement pour l'Afrique. La fuite est colossale, 50 milliards de dollars par an selon le rapport 2015 du Panel de haut niveau sur les FFI. Elle prive les pays des ressources financières nécessaires pour concrétiser un développement durable et inclusif. Selon une récente publication de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), cela représente les trois quarts du déficit du financement estimé de la santé pour réaliser des progrès significatifs sur l'Objectif de développement durable (ODD) 3, relatif à la bonne santé et au bien-être ; une fois et un quart les dépenses annuelles d'éducation requises sur la période 2015-2030 pour réaliser l'ODD 4 relatif à l'éducation inclusive en Afrique ; ou un tiers des 130 à 170 milliards de dollars supplémentaires dont l'Afrique a besoin chaque année pour financer des projets d'infrastructure.

Ce sont là quelques indicateurs permettant de connaître l'ampleur des opportunités perdues à cause de ces fuites. En plus de ces implications financières, les FFI nuisent à la bonne gouvernance, aux institutions fortes et à l'État de droit. Le phénomène détériore la gouvernance économique, la stabilité macroéconomique, la justice sociale et l'égalité des revenus et des chances sur le continent. La situation est particulièrement précaire dans l'industrie extractive, ce qui compromet considérablement les possibilités de développement de l'Afrique qui dépend des matières premières. Les pays africains reconnaissent le problème et s'engagent à relever ce défi de développement.

Contexte

Le Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, présidé par l'ex-président Thabo Mbeki, a soumis son rapport à la Commission de l'Union africaine/Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CUA/CEA) en 2015. Le rapport contenait 21 recommandations, dont deux spécifiques. Celles-ci étaient : i) d'étudier les méthodologies potentielles pour traiter les FFI ; et ii) que la CEA produise des mesures opérationnelles contre les FFI. Conformément à ces recommandations, la CEA, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et avec la coopération de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), a inauguré en 2018 un nouveau [projet du compte de développement](#) des Nations Unies intitulé "Définir, estimer et diffuser des statistiques sur les flux financiers illicites en Afrique". Le projet vise à consolider les directives méthodologiques existantes et à en tester de nouvelles pour la mesure de l'indicateur 16.4.1,

"Valeur totale des flux financiers illicites (FFI) entrants et sortants", ainsi qu'à renforcer les capacités statistiques en fournissant une assistance technique et des conseils aux pays pilotes.

Les deux agences gardiennes de l'indicateur 16.4.1 des ODD, la CNUCED et l'ONUDD, ont publié un « [Cadre conceptuel](#) pour la mesure statistique des flux financiers illicites » en octobre 2020. En mai 2021, la CNUCED a finalisé un projet de « [Directives méthodologiques](#) pour la mesure des FFI fiscaux et commerciaux » pour un essai pilote, destiné aux autorités statistiques et autres autorités nationales ayant pour mandat de collecter et d'accéder aux informations pertinentes. Parallèlement, l'ONUDD est en train de finaliser les Directives pour mesurer les FFI provenant des activités extractives et des marchés de drogues illégales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une réunion régionale a été organisée le 16 février 2021, à laquelle ont participé plus de 100 responsables gouvernementaux de différentes organisations dans les écosystèmes des FFI de 19 pays africains. Un questionnaire a ensuite été partagé, qui demandait aux pays d'autoévaluer leurs connaissances sur les FFI, leur capacité à les mesurer et enfin, d'exprimer leur intérêt à participer aux projets pilotes. Douze (12) pays ont exprimé leur intérêt jusqu'à présent. Il s'agit de l'Angola, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Gabon, du Ghana, du Mozambique, de la Namibie, du Nigeria, du Sénégal et de l'Afrique du Sud. L'atelier régional de lancement était prévu pour rassembler ces pays pilotes intéressés via une seule plateforme et partager les modalités de mise en œuvre du projet dans chaque pays.

Objectifs

L'atelier en ligne sur les méthodologies statistiques pour mesurer les FFI a été suivi par 262 participants, dont 227 fonctionnaires (32 femmes) de 12 États membres africains, 15 participants (5 femmes) d'autres parties prenantes et 20 fonctionnaires (10 femmes) des co-organisateurs, d'Afrique et d'ailleurs. Les objectifs de l'atelier de lancement étaient les suivants :

- Présenter les méthodologies et les directives élaborées jusqu'à présent par la CNUCED et l'ONUDD ;
- Présenter les parties prenantes nationales et solliciter la présentation de leurs travaux et de leurs points de vue sur les FFI dans les pays pilotes ;
- Discuter du plan de travail pour la mise en œuvre des activités pilotes et présenter les outils en vue de la phase initiale du projet (juin-novembre).

Le groupe cible de l'atelier était les instances gouvernementales pertinentes, travaillant dans l'écosystème des FFI. Il s'agissait d'agences gouvernementales et de ministères, tels que les instituts nationaux de statistiques (INS), les bureaux des douanes et des recettes, les autorités fiscales, les banques centrales et les systèmes d'information et de contrôle financiers, qui ont participé à l'atelier régional de lancement. Au cours de l'atelier, le représentant de chaque pays participant a fait une présentation sur les questions de mesure des flux financiers illicites (FFI) dans son pays.

Le résultat escompté de l'atelier régional de lancement était de rassembler les parties prenantes nationales de l'écosystème des FFI au sein d'une plateforme régionale, de présenter les concepts et les méthodes de mesure des FFI, de présenter les consultants nationaux sélectionnés qui soutiendront la mise en œuvre du projet au niveau national, et d'informer des modalités de mise en œuvre du projet dans les mois à venir.

Allocutions de bienvenue

L'événement a été organisé dans le cadre du projet du compte de développement l'ONU sur la définition, l'estimation et la diffusion de statistiques sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, destiné à soutenir les pays en développant des concepts, des méthodes et une capacité nationale à mesurer les FFI, en particulier pour l'indicateur 16.4.1 des ODD sur les FFI.

Dr. Yeo Dossina, Commission de l'Union Africaine (CUA), a remercié les co-organisateurs d'avoir poursuivi la dynamique de travail depuis la dernière réunion de février 2021. Il a rappelé que les FFI et la mobilisation des ressources nationales sont essentiels pour le développement de l'Afrique, en particulier dans le contexte des enjeux/problématiques liés à la COVID-19, des efforts de redressement et des besoins en ressources financières pour le programme de vaccination. Il a souligné que la mobilisation des ressources extérieures serait également nécessaire pour compléter le processus de redressement du continent. Sous la nouvelle direction de la Commission, la CUA a reconnu la mobilisation des ressources intérieures et les FFI comme l'un des principaux domaines prioritaires. En conséquence, la Commission a soutenu les pays africains dans le Cadre inclusif pour relever les défis fiscaux de la numérisation de l'économie, en collaboration avec l'ATAF. Il a indiqué que la dernière conférence des ministres africains des finances a réitéré l'importance des FFI et de la mobilisation des ressources intérieures et a décidé de former un sous-comité consultatif. Ce dernier se réunira chaque année pour discuter de la mobilisation des ressources intérieures et des questions relatives aux FFI afin de faire son rapport aux organes de l'UA. La CUA a déjà produit une évaluation des profils de risque par pays en partenariat avec d'autres organisations, qui a révélé des éléments critiques. Il a fait savoir que la Commission allait

également nommer un chef d'État en tant que responsable de la lutte contre les FFI et réaliser un exercice de cartographie pour identifier toutes les parties prenantes clés de l'écosystème des FFI au niveau national. Le Dr. Dossina a souligné le partenariat avec la CEA, la CNUCED et l'ONUDC dans la mise en œuvre réussie du travail de la CUA. Il a réitéré son engagement et son intérêt pour ce partenariat afin de mettre en œuvre avec succès l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030.

M. Steve MacFeely, CNUCED, a souhaité la bienvenue à tous les participants à l'atelier régional de lancement. Il a assuré aux participants que les sujets et les terminologies pourraient sembler peu familiers et compliqués au départ, mais que chacun aurait une meilleure compréhension après les présentations et les discussions. Il a réitéré l'importance de s'attaquer aux FFI afin de prévenir les énormes fuites financières dont souffrent les pays et d'assurer le financement du développement. Il a également expliqué que le projet du compte de développement ne visait pas à prévenir directement les fuites de ressources, mais à contribuer au processus par une meilleure compréhension de l'étendue, de l'ampleur et du mécanisme des FFI afin d'en prévenir les pertes.

Au nom de **M. Bartholomew Armah, CEA**, **M. Allan Mukungu** a souhaité la bienvenue à tous les participants. Sur la base de la recommandation du Panel de haut niveau sur les FFI en Afrique, qui a ensuite été approuvée par l'Union africaine, les pays ont reconnu l'importance de mesurer les FFI pour leur permettre de répondre aux préoccupations en matière du développement. Il a indiqué que la nature opaque des FFI constituait un défi et que leurs auteurs avaient des intérêts à garder le phénomène caché, ce qui entravait la capacité des pays à surveiller cette prévalence et à mettre en œuvre des politiques pour y remédier. Cependant, ces derniers font des progrès en termes de mesure statistique des FFI. La CEA, ainsi que la CNUCED et l'ONUDC, s'engagent à soutenir les pays dans cette entreprise. Il a souligné que le processus de mesure et de traitement des FFI serait un effort continu et commun. En tant que tel, la volonté politique des décideurs et les engagements des principales parties prenantes de l'écosystème des FFI joueraient un rôle essentiel pour assurer la sécurité de la richesse de l'Afrique.

Session I : Concepts et méthodes pour la mesure statistique des FFI

La session a présenté le Cadre conceptuel pour la mesure statistique des FFI, le projet du compte de développement des Nations Unies pour soutenir les pays africains dans ce travail, et les méthodes suggérées pour l'essai pilote des FFI. La session a été modérée par **Mme Anu Peltola, CNUCED**, qui a brièvement présenté le sujet et a accueilli **M. Allan Mukungu, CEA**, pour la première présentation de la session.

M. Allan Mukungu, CEA, a assuré la présentation du "Projet du Compte de développement des Nations Unies sur les FFI en Afrique". M. Mukungu a brièvement expliqué l'historique du projet basé sur les conclusions du rapport du panel Mbeki. Conformément aux recommandations du rapport du Panel Mbeki, la CEA et la CNUCED ont lancé le projet du compte de développement en 2017 pour définir, estimer et diffuser des statistiques sur les flux financiers illicites en Afrique. M. Mukungu a expliqué que le renforcement de la capacité statistique des pays d'Afrique à surveiller les FFI grâce à une méthodologie convenue qui produit des estimateurs robustes, cohérents et comparables, restait l'objectif principal de ce projet. Trois résultats principaux sont visés pour atteindre cet objectif : L'élaboration de directives méthodologiques et de matériel de renforcement des capacités pour l'estimation des FFI (SDG 16.4.1) ; l'aide à la mise en place d'une infrastructure de données pour le suivi national de l'Agenda 2030 ; et enfin, l'amélioration de la capacité à utiliser les données pour surveiller les FFI en soutien à la politique nationale de lutte contre les FFI. Les principales composantes du projet sont les suivantes : i) Travail méthodologique pour examiner la recherche, harmoniser les concepts et élaborer une méthodologie commune pour mesurer les FFI ; ii) Renforcement des capacités en préparant des directives conceptuelles et méthodologiques, des supports de formation et en organisant des ateliers ; iii) Sélection de pilotes pour tester la méthodologie proposée, apprendre et diffuser les connaissances dans des publications et des supports de formation ; et iv) Diffusion des connaissances et sensibilisation en préparant des rapports et en faisant des présentations lors de conférences et d'événements. Il a fait remarquer que les participants allaient en apprendre davantage sur les activités accomplies dans le cadre de ce projet depuis 2017. Le cadre conceptuel ayant été élaboré, les pays pourraient sélectionner la méthodologie pertinente en tenant compte des besoins et des contextes nationaux et contribuer à l'affinement et à la finalisation des directives.

M. Enrico Bisogno, ONUDC, a fait la présentation du "Cadre conceptuel pour la mesure statistique des FFI", en se concentrant sur le volet des activités criminelles. M. Bisogno a expliqué le cadre conceptuel pour les FFI sous les auspices de l'ODD 16.4.1 de l'Agenda 2030. La définition

des FFI impliquait une mesure monétaire de i) transferts internationaux de capitaux gagnés illicitement ; ii) capitaux légaux transférés internationalement à des fins illicites ; iii) capitaux légaux transférés illicitement. Cette définition comporte trois éléments essentiels : la valeur monétaire illicite, la nature transfrontalière et les flux. Parmi les quatre principaux types de FFI, les éléments liés aux marchés et activités illégaux constituent les FFI liés à la criminalité. Il a indiqué que la mesure des FFI pouvait sembler difficile, mais que l'estimation de ces derniers était possible dans plusieurs pays en fonction de la disponibilité des données. Il a réitéré l'engagement de l'ONUSUDC à s'associer aux pays africains intéressés par la mesure des FFI liés aux activités criminelles.

M. Steve MacFeely, CNUCED, a abordé l'aspect commercial du "Cadre conceptuel pour la mesure statistique des FFI". Les quatre principaux types de FFI (pratiques fiscales et commerciales illicites, marchés illégaux, corruption, et type d'exploitation et financement du terrorisme), contiennent des activités qui sont à la fois illégales et légales mais de nature illicite. Il a expliqué que la CNUCED se concentre sur les activités fiscales et commerciales illicites afin de dissimuler des revenus et de réduire la charge fiscale qui peut être légale ou illégale. Comme les activités liées à la criminalité, les activités commerciales illicites sont également de nature cachée, ce qui rend difficile l'estimation des FFI commerciaux. Il a également expliqué que la différence et la délimitation des activités illégales et illicites constituaient le plus grand défi des FFI liés au commerce. Il a souligné les principales caractéristiques du cadre conceptuel des FFI : i) la capacité de mesurer les FFI au niveau national pour éclairer l'élaboration des politiques nationales ; ii) l'exhaustivité qui englobe tous les principaux types d'activités illicites à l'origine des FFI, iii) la compatibilité avec d'autres concepts et normes établis de l'économie et de la comptabilité, tels que le Système de comptabilité nationale (SCN), la Balance des paiements (BdP), entre autres. Actuellement, la CNUCED et l'ONUSUDC mettent en œuvre la méthodologie au niveau national dans plusieurs pays à travers le monde. Les pays pilotes d'Amérique latine ont déjà testé les méthodologies. Il a félicité les pays pilotes d'Afrique pour leur participation au projet et a souligné que le retour d'information des pays pilotes dans la mise en œuvre de la méthodologie serait crucial pour finaliser le cadre conceptuel. Il a également expliqué que l'objectif du projet est une mesure statistique des FFI. En tant que tel, les instituts statistiques nationaux sont censés prendre la tête de la coordination avec les autres parties prenantes clés de l'écosystème des FFI.

Session II : Études de cas et enjeux en Afrique

La session, modérée par M. Allan Mukungu de la CEA, a été divisée en cinq présentations par l'Angola, le Bénin, le Mozambique, la Namibie et la Zambie qui ont partagé l'expérience de leurs pays, la collaboration inter-agences, les types de FFI pertinents et les attentes du test pilote pour mesurer les FFI.

Les pays ont été invités à partager leur impression sur les points suivants.

1. Quelles agences disposent d'une expertise et de données sur les FFI dans votre pays ? Quelles initiatives nationales, quelle collaboration inter-agences, quels plans et stratégies ont été élaborés et adoptés pour lutter contre les FFI ?
2. Sur la base des connaissances actuelles, quels FFI sont les plus pertinents dans votre pays ? Quels sont les flux, les industries, les activités et les produits de base les plus touchés ?
3. Quelles sont vos attentes pour le projet pilote ? (Par exemple, l'estimation de FFI en particulier).

En fonction de ces questions, les pays ont fait leurs exposés. Les attentes sont résumées aux pages 14 et 15, tandis que la liste des principales parties prenantes est donnée dans le tableau 1 de l'annexe.

M. Ricardo João, Cellule de renseignements financiers, a présenté un exposé sur "*La mesure des flux financiers illicites (FFI) - Angola*". Les principaux types de FFI en Angola appartiennent à la catégorie de la corruption. Il s'agit notamment des détournements de fonds, de la corruption dans les contrats publics touchant les secteurs bancaires, publics et informels. Le pays a créé un groupe de travail national sur la criminalité financière, une entité intergouvernementale qui coordonne le processus national d'évaluation des risques et le processus d'évaluation mutuelle pour traiter les questions relatives aux FFI.

M. Serge Houedanou, & M. Antoine Gbenou, Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), ont présenté « *Mesure des flux financiers illicites (FFI) - Bénin* ». Les types prédominants de FFI dans le pays sont la corruption, le détournement de fonds et l'enrichissement illicite des fonctionnaires, l'évasion fiscale et les activités criminelles, telles que le trafic de drogue, la traite des êtres humains, les transactions illégales d'armes, la contrebande. Pour lutter efficacement contre les FFI, le pays a engagé plusieurs réformes visant à renforcer son

arsenal juridique et institutionnel de lutte contre les infractions économiques et financières, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le pays a lancé des mesures pour mobiliser et gérer les ressources publiques de manière transparente afin de détecter, poursuivre et condamner tous les auteurs de crimes économiques et financiers avec le recouvrement et la confiscation des avoirs criminels. Il s'agit notamment de i) transformer l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) en un Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption, ii) renforcer les pouvoirs et prérogatives de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), iii) créer une Cour de Répression des Crimes Economiques et du Terrorisme (CRIET) pour poursuivre, juger et recouvrer tous les avoirs provenant des FFI, iv) renforcer la coopération internationale par le biais du Groupe Egmont et du Forum Mondial sur la Transparence Fiscale afin de faciliter l'échange d'informations pour l'identification et le recouvrement des FFI situés dans des juridictions étrangères. Le pays a confirmé un engagement politique fort pour un partenariat visant à endiguer les FFI.

M. Nilton Chauque, Institut national des statistiques, a fait une présentation sur la "*Mesure des flux financiers illicites (FFI) - Mozambique*". Les principales formes de FFI dans le pays sont liées à l'évasion fiscale et aux FFI commerciaux. Les produits de base tels que les minéraux métalliques, les pierres précieuses, le gaz et le pétrole étaient confrontés à des problèmes de FFI. Le problème de la contrebande des ressources de la faune et de la flore sauvages, des ressources marines et de la pêche, et des produits de l'industrie extractive s'est aggravé ces dernières années. Il n'existait pas encore d'initiatives et de stratégies au niveau national pour endiguer les FFI. Le principal défi était d'ordre technique, c'est-à-dire le manque de capacité technique et de disponibilité des données pour mesurer les FFI. Le pays a exprimé un vif intérêt à travailler avec la CEA-CNUCED-ONUDD. Il a été souligné que les mesures des FFI doivent refléter les besoins nationaux et permettre au pays de formuler des recommandations et des mesures politiques valables pour enrayer ce problème de développement.

Mme Penelao Ndapandula Kapenda, Banque de Namibie, a fait une présentation sur "*La mesure des flux financiers illicites (FFI) - Namibie*". La forme la plus fréquente des FFI comprenait des éléments commerciaux des FFI, tels que le blanchiment d'argent basé sur le commerce : surfacturation et sous-facturation de biens et de services, sur-expédition et sous-expédition de biens et de services, facturation multiple de biens et de services, description erronée de biens et de services (mauvaise catégorisation) ; transfert transfrontalier de fonds sous de faux prétextes ; et blanchiment d'argent par le biais de transferts transfrontaliers. Les principaux secteurs

contributeurs sont les industries, les mines, la pêche, la construction et le commerce. Le pays a constitué un groupe de travail FFI pour une collaboration inter-agences impliquant le contrôle des changes, le centre de renseignement financier et les douanes. Un forum avec des réunions trimestrielles et des accords mutuels pour aborder les risques a également été instauré. Le pays a défini un plan pour i) accroître la capacité à gérer les informations sur la propriété effective de toutes les sociétés, ii) employer et renforcer des mesures adéquates de lutte contre le blanchiment d'argent, iii) mettre en œuvre le partage automatique des informations fiscales entre les pays, iv) soutenir les initiatives dirigées par l'OCDE, et v) doter les unités d'une formation et de capacités pertinentes et sensibiliser le grand public.

M. Katuna Sinyangwe, Centre de renseignement financier, a présenté un exposé sur "*La mesure des flux financiers illicites (FFI) - Zambie*". Les principaux types de FFI sont la falsification des prix du commerce, l'évitement fiscal agressif, la corruption des marchés publics et les investissements publics. Les industries extractives, l'industrie manufacturière et le secteur public ont été les secteurs les plus touchés par la corruption et les malversations liées au cuivre, aux pierres et métaux précieux, aux biens de consommation et aux projets gouvernementaux. M. Sinyangwe a indiqué que les entreprises multinationales et les fonctionnaires du secteur public étaient les principaux responsables de FFI dans le pays. Le pays n'a pas encore adopté de stratégie ni de plan national spécifiques aux FFI, mais il est en train d'adopter une politique et une stratégie nationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cette politique et cette stratégie portent sur certains aspects des FFI. Il n'existe pas encore d'initiatives interinstitutionnelles spécifiques consacrées exclusivement aux FFI. Toutefois, un forum a été créé afin de permettre aux autorités compétentes de collaborer et de partager des informations sur la lutte contre les crimes financiers, comme l'Autorité de lutte contre le blanchiment d'argent et le Groupe de travail national des hauts fonctionnaires. Les mesures que le pays a déjà adoptées pour lutter contre les FFI sont les suivantes : i) renforcement du régime fiscal et des mécanismes de suivi de la production des industries extractives, ii) mise en place du Centre de renseignements financiers et renforcement du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, iii) mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI).

Session III : Études de cas et enjeux en Afrique

La session, modérée par **M. Douglas Kigabo Bitonda, CEA**, a été rythmée par six présentations du Burkina Faso, du Ghana, du Gabon, du Nigéria, du Sénégal et de l'Afrique du Sud, qui ont partagé leurs expériences sur les défis et les leçons apprises dans le travail pionnier de mesure des FFI. Les pays ont suivi la même série de questions posées à leurs homologues.

M. Placide Some, Institut National de la Statistique et de la Démographie, a fait une présentation sur "*La mesure des flux financiers illicites (FFI) - Burkina Faso*". Les principaux FFI prévalant dans le pays sont l'évasion et la fraude fiscales, le blanchiment d'argent, la corruption, le détournement de fonds publics et la cybercriminalité. Le pays a lancé des mesures, telles que l'adoption d'un plan d'action en 2017 pour lutter contre les FFI ; la ratification des conventions appropriées, y compris des mesures liées à la prévention de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices (BEPS) ; l'adhésion aux forums pertinents, dont le projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, et l'initiative pour la transparence fiscale en Afrique, entre autres. Le pays est également bénéficiaire des services d'inspection des inspecteurs des impôts sans frontières (IIFS).

M. Maxwell Hlogbey, Ghana Statistical Service, a présenté un exposé sur la "*Mesure des flux financiers illicites (FFI) - Ghana*". Les flux les plus pertinents pour le pays comprennent la mauvaise tarification du commerce d'importation et d'exportation, l'escalade des coûts dans l'industrie extractive (pétrole et minéraux solides), les investissements directs étrangers (entrants et sortants), les investissements de portefeuille (actifs et passifs), le secteur bancaire et financier, l'économie numérique et l'économie parallèle. Le pays a initié plusieurs mesures pour estimer et freiner les FFI. Un groupe d'organisations de la société civile (OSC) dirigé par le Centre de développement social intégré (ISODEC), avec le soutien du PNUD-Ghana, de Trust Africa et de la Fondation Ford, a proposé au gouvernement du Ghana de mener des recherches sur les FFI en 2014. Il s'inscrivait dans le cadre des efforts de mobilisation des ressources nationales pour le développement national. Le gouvernement a alors autorisé l'ISODEC à jouer le rôle de chef de file avec le Ministère des Finances pour apporter un soutien non financier et utiliser son pouvoir de rassemblement pour susciter et soutenir les intérêts politiques et intellectuels et l'élan en faveur de l'effort. Une équipe dirigée par des OSC a organisé les actions. Un comité interministériel a été créé, dirigé par le vice-président du Ghana, qui assure également la fonction de président de l'équipe de gestion économique. Quatre comités techniques ont été mis en place pour la collaboration et le partage d'informations entre les parties prenantes afin de lutter contre les FFI.

Avec cette nouvelle initiative visant à piloter la mesure des FFI, le mandat de ce comité pourrait être élargi pour traiter des FFI, ou un nouveau comité pourrait être créé, consacré aux données, aux méthodes et aux rapports sur ces derniers.

Mme Théodora Laban, Commission nationale contre la corruption et l'enrichissement illicite, a présenté "*La mesure des flux financiers illicites (FFI) - Gabon*". Les principaux types de FFI dans le pays sont constitués d'éléments fiscaux et commerciaux et de corruption, tels que l'évasion et la fraude fiscales, le blanchiment d'argent lié à des activités criminelles, les marchés publics, la criminalité liée aux ressources naturelles et l'exploitation illégale de minéraux. Les initiatives nationales existantes visant à endiguer les FFI comprennent la conception en cours d'un plan d'action national (PAN). Ce plan d'action a été élaboré sur la base du dernier rapport de la CEA sur les FFI en Afrique. D'autres initiatives pertinentes comprennent le diagnostic des questions de gouvernance et de corruption, et des risques de FFI émergeant de la mise en œuvre des politiques publiques en 2021, et le rapport sur le profil de risque national sur les FFI au Gabon.

Mme Anne Ibrahim, Bureau national des statistiques, a fait une présentation sur la "*Mesure des flux financiers illicites (FFI) - Nigéria*". Les types dominants de FFI dans le pays sont notamment le commerce illégal d'armes et le financement du terrorisme, la fausse facturation commerciale, l'évasion fiscale, la contrebande de produits agricoles et de minéraux, les pots-de-vin et les activités liées à la corruption. Les FFI ont affecté le pays par leur répercussion néfaste sur l'industrie extractive, le secteur agricole, le commerce intérieur et international, le secteur financier, l'administration du secteur public (sécurité/défense), ainsi que les secteurs des télécommunications/numérique et de l'immobilier. Le pays a adopté plusieurs mesures pour tenter de freiner les FFI : il a adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en 2003, à la suite de quoi l'Assemblée nationale a créé l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives en tant qu'initiative pour la transparence, la responsabilité et la lutte contre la corruption en 2007 ; le pays a signé des traités et des accords internationaux pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales internationales ; il a promulgué la loi sur les mines de 2007 et la loi sur les finances de 2020 ; il a lancé un programme de déclaration volontaire des avoirs et des revenus et un programme de vérification des numéros bancaires ; il a signé des traités bilatéraux avec la Suisse, les Émirats arabes unis, le Royaume-Uni et les États-Unis pour la restitution des avoirs volés ; il a développé un programme de dénonciation, entre autres.

M. Malick Diop, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), a fait une introduction sur "*La mesure des flux financiers illicites (FFI) - Sénégal*". Les principaux types de

FFI sont le blanchiment d'argent, les pots-de-vin, l'évasion fiscale et la falsification des transactions commerciales des entreprises internationales, les déclarations fiscales incorrectes sur le chiffre d'affaires et les dépenses commerciales des entreprises formelles, ainsi que la corruption. Le pays a initié plusieurs mesures pour endiguer les FFI, telles que i) l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption 2020-2024, ii) l'adoption de l'Acte uniforme n° 2018-03 du 23 février 2018 relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), iii) la création du décret n° 2019-1499 du 18 septembre 2019 relatif à la LBC/FT iv) la finalisation du manuel de procédure de gestion des titres miniers et des contrôles systématiques des transactions des titres miniers.

M. Michael Masiapato, Centre de renseignement financier, a fait une présentation sur "*La mesure des flux financiers illicites (FFI) - Afrique du Sud*". Les principaux types de FFI sont la corruption, les activités criminelles, la contrebande d'argent liquide et l'évasion fiscale commerciale. Le pays a adopté plusieurs mesures pour s'attaquer aux problèmes des FFI. Un groupe de travail inter-agences composé d'un groupe de travail opérationnel et d'un groupe de travail inter-agences opérationnel (IAWG) a été formé en 2018. Le premier est chargé de la réception et de la sélection des cas nécessitant une approche multi-agences et multidisciplinaire, tandis que le second est responsable de la coordination et de la direction générales des questions relatives aux FFI. Il existe un groupe de travail sur l'évaluation nationale des risques (NRA) et l'évaluation mutuelle (EM), avec plusieurs sous-groupes. Le pays a défini une méthode de travail et un champ d'application pour les FFI, les cas sont sélectionnés sur la base de ces critères. Jusqu'à présent, un total de 400 millions de rands a déjà été récupéré, et plusieurs cas sont en cours de jugement. Le pays a rédigé des recommandations pour améliorer la prévention, la détection et la poursuite des FFI dans le pays.

Les présentations des pilotes ont fourni des indications cruciales sur les types de FFI, les initiatives entreprises, les principales parties prenantes impliquées et les attentes des pays vis-à-vis de l'événement régional et du projet dans son ensemble. Les attentes étaient principalement de deux types : individuelles et collectives. Elles sont énoncées ci-dessous.

1. Un enseignement par les pairs afin de relever les défis régionaux communs et partagés, dans le but d'enrayer les FFI ;
2. Renforcement des capacités des agences concernées pour l'identification et l'investigation des FFI ;

3. Formation aux différentes méthodes, contenu pratique indiquant les différentes variables pour l'estimation des FFI, et cas pratiques d'estimation des FFI ;
4. Renforcement des capacités à comprendre les statistiques sur les différentes composantes des FFI, telles que le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale, la corruption et l'évaluation des dépenses qui pourraient être assimilées à l'impôt sur les sociétés.
5. Une formation pour comprendre l'évaluation des risques, les cas spécifiques liés aux crimes financiers, le processus de recouvrement des avoirs et l'échange informel sur le marché monétaire.
6. Identification des principales parties prenantes, au sein de l'écosystème des FFI, à un niveau national et régional et création de partenariats pour endiguer les FFI ;
7. Partage d'expériences en matière de mesures de lutte et de plans d'action pour lutter contre les FFI ;

Session IV : Directives méthodologiques et marche à suivre pour les pays pilotes en Afrique

La session, modérée par **Mme Kathy Nicolaou-Manias, CEA**, a été composée de cinq présentations : Une sur *les directives méthodologiques de la CNUCED pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux*, deux sur *les directives méthodologiques de l'ONUDC pour mesurer les FFI associés aux activités de trafic (accent sur les drogues et les espèces sauvages)*, une présentation sur *les activités pilotes - étapes, outils et ressources* et enfin, et une dernière sur *la voie à suivre pour la mise en œuvre du projet de mesure des FFI*.

La session a débuté par la présentation de **M. Bojan Nastav, CNUCED**, sur *les directives méthodologiques relatives à la mesure statistique des FFI fiscaux et commerciaux*. Il existe plusieurs approches statistiques et économétriques pour mesurer les FFI. Les directives méthodologiques proposent plusieurs options pour la mesure des FFI. Les critères de sélection comprennent la solidité des méthodes, les données sources et la qualité du résultat. Par exemple, les FFI générés par la fausse facturation commerciale pourraient être mesurés par la méthode du filtrage des prix et la méthode du pays partenaire - les deux fournissant des mesures distinctes des FFI pour vérifier la robustesse de l'estimation. Plusieurs autres méthodes disponibles pour mesurer les FFI comprennent les FFI liées aux avoirs offshore, l'évasion fiscale des particuliers et le transfert de bénéfices des groupes d'entreprises multinationales (EMN), entre autres. Le choix de la méthode reviendrait au pays et serait décidé par lui seul. Les autorités nationales choisiraient la méthodologie appropriée pour mesurer les FFI en fonction de la situation du pays, de la disponibilité des données et de la capacité statistique. Les directives méthodologiques fourniraient

les outils nécessaires pour mesurer les FFI sélectionnés par les autorités nationales concernées. M. Nastav a exprimé son vif intérêt pour l'apprentissage par les pairs dans le cadre de cet exercice afin d'affiner les directives méthodologiques.

Mme Diana Camerini, ONUDC, a fait une présentation sur *les directives méthodologiques de l'ONUDC pour mesurer les FFI associés aux activités de trafic (accent sur les drogues et les espèces sauvages)*. Mme Camerini a décrit le volet "génération de revenus" des FFI, mesuré comme la valeur économique d'un marché de drogues illicites ("taille du marché") généré par le trafic de drogues. Le concept suit les cadres du SCN et du BdP. Les trois principaux agrégats économiques utilisés pour le calcul sont les revenus, les coûts et les bénéfices générés par cette activité illicite particulière. La production/revenu nette illicite est mesurée comme la différence entre la production brute illicite et les dépenses intermédiaires illicites. L'équilibre de l'équation de l'offre et de la demande contribue au processus d'estimation des quantités de drogue en calculant les importations et les exportations représentant les FFI entrants et sortants. Pour calculer les FFI provenant du marché des drogues illicites, les données ou informations qualitatives requises sont les quantités de cette drogue illicite, le prix, les acteurs et les itinéraires. Les données peuvent être collectées et vérifiées auprès des autorités nationales et sous-nationales et auprès des pays frontaliers ou des pays d'origine/destination.

Mme Irmgard Zeiler, ONUDC, a présenté “ *Chaînes de valeur et flux financiers illicites provenant du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros* ” sur la base des résultats du Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages pour 2020. L'estimation a été réalisée selon une approche ascendante. L'étude portait sur les chaînes d'approvisionnement mondiales d'ivoire et de corne de rhinocéros, de la source aux pays de destination, afin de mesurer les FFI à chaque étape de cette chaîne d'approvisionnement. Le trafic illicite d'espèces sauvages est principalement motivé par les profits comme tout marché, mais les connaissances sur le fonctionnement des chaînes de valeur et les revenus illicites sont limitées, contrairement aux marchés réguliers. La valeur de la criminalité liée aux espèces sauvages se compose de la moyenne annuelle des revenus illicites estimés à travers l'ensemble de la chaîne de valeur et de la moyenne annuelle des pertes économiques estimées provenant de la fiscalité, des coûts environnementaux, des ressources naturelles et des pertes touristiques potentielles. Ces dernières peuvent être beaucoup plus élevées que le montant des premières. Mme Zeiler a expliqué que pour estimer les FFI de la criminalité liée aux espèces sauvages, il serait crucial de disposer d'un suivi systématique des données sur les prix pour comprendre la dynamique du marché, d'informations sur l'offre et la

demande au niveau national ou sous régional et d'informations qualitatives et quantitatives sur les flux commerciaux et les acteurs impliqués dans le commerce.

Mme Amandine Rushenguziminega, CNUCED, a fait une présentation sur "*l'aperçu général du projet*" partageant le calendrier et les différentes étapes de la mise en œuvre de ce dernier entre juin et décembre 2021. Suite à l'événement régional de février, 12 pays avaient exprimé leur intérêt pour y participer. Les ressources mises à la disposition des agences nationales comprennent le cadre conceptuel, les directives méthodologiques, y compris les conseils pour les autorités nationales. Des consultants nationaux ont été sélectionnés pour soutenir les autorités nationales dans les tests pilotes de la mesure de certains FFI, avec le soutien de la CNUCED et de la CEA. Les activités comprennent une évaluation des risques liés aux FFI, la cartographie des agences, la formation d'un groupe de travail technique (GTT) sur les FFI, la formation et les ressources, l'examen de la disponibilité des données, le soutien pendant les essais pilotes, la réunion de synthèse et le plan d'action. Mme Rushenguziminega a présenté l'équipe du projet qui soutient les différentes composantes de la coordination et du soutien technique.

Débat, questions et réponses

Cette session a abordé les aspects à prendre en compte dans les pays africains pour mesurer les FFI et les activités pilotes connexes. Le sujet a suscité un vif intérêt de la part des participants. Les questions principales étaient de deux types : 1) des points de discussion généraux relatifs au cadre conceptuel, et 2) des questions spécifiques sur la méthodologie, la couverture et les contextes propres aux pays.

Les points suivants ont été soulevés lors des séances de questions-réponses :

- La discussion a débuté autour du cadre conceptuel, de son exhaustivité, de la motivation à mesurer les FFI, des critères de sélection des priorités, des modalités de mise en œuvre et des attentes vis-à-vis des projets. Il a été débattu qu'il était crucial de comprendre les canaux des FFI, tels que l'argent liquide, les transferts bancaires, la fausse facturation commerciale etc. Le cadre conceptuel ayant été élaboré, ces questions doivent être testées pour tirer des enseignements des pays pilotes. En termes de priorités, la sélection serait faite par le pays sur la base du contexte national ; la sélection renseignerait ensuite la méthodologie appropriée pour mesurer la même chose. La priorité de la CNUCED, de l'ONUDC et de la CEA serait d'améliorer la mesure et la capacité statistiques des États membres.

- Une réflexion a été menée sur les questions de l'informalité et de la nature cachée des FFI. L'opacité constitue un défi important dans la mesure des FFI. Cependant, une variété de méthodes serait appliquée pour explorer les données pertinentes par triangulation à partir des sources des pays partenaires sur les différents types de FFI afin de s'attaquer à ce problème. Le cadre conceptuel est complet et peut mesurer tous les principaux types de FFI, y compris les FFI générés par les phénomènes informels, non observés et illégaux.
- On s'attend à ce que les différentes régions donnent la priorité à des types de FFI variés en fonction de leur contexte et de leurs priorités. En Afrique, les activités liées aux produits de base pourraient revêtir une plus grande importance que dans d'autres régions du monde. En conséquence, la plupart des pays pourraient choisir de s'attaquer à la fausse facturation commerciale comme type de FFI.
- Une discussion a eu lieu sur la question de savoir si et comment les activités illégales du secteur informel seraient prises en compte et comment différencier les activités illégales et illicites. Le cadre conceptuel se concentre sur les flux transfrontaliers. En tant que tel, on peut s'attendre à ce qu'une attention particulière soit accordée aux économies formelles. Le cadre conceptuel s'est concentré sur les activités commerciales afin de délimiter la différenciation entre la combinaison complexe d'activités illégales et illicites.
- Les participants à la réunion ont demandé s'il y avait un outil pour aider les pays à sélectionner les priorités nationales et si les mesures pourraient être incluses dans le SCN. Il a été confirmé qu'aucun outil n'était disponible à cet effet, et que la sélection serait effectuée par les pays en fonction des priorités nationales, de la disponibilité des données et des connaissances. De même, en ce qui concerne l'inclusion de méthodologies établies, il s'agira d'un long processus, et aucune recommandation ne peut être attendue à court terme. En attendant, le Cadre conceptuel suivrait le SCN 2008 et le MBP6.
- En termes de méthodologie, l'accent sera mis sur la méthodologie statistique par rapport à la méthodologie économétrique. Néanmoins, les deux pourront être utilisées en fonction de la priorité du pays, de la disponibilité des données, du choix de la méthodologie. Une paire de méthodes sera déployée pour garantir la robustesse. Les directives méthodologiques pour la mesure statistique des FFI fiscaux et commerciaux comprennent une méthodologie par niveau. Le résultat de la méthodologie de niveau 1 serait considéré

comme étant de meilleure qualité et plus robuste que le résultat des méthodologies de niveau 2 et 3.

- Une réflexion a été menée sur l'alignement et l'harmonisation du rapport Thabo Mbeki et ce projet. Le rapport Mbeki se concentre principalement sur la fausse facturation commerciale, alors que le cadre conceptuel du projet considère un ensemble plus large de FFI, y compris cette dernière. Comme la genèse de ce projet est l'agenda des ODD, le projet prendra en compte les FFI transfrontaliers. Cependant, les FFI nationaux seront également pris en compte dans les travaux futurs. Comme les éléments domestiques sont susceptibles d'avoir moins de données disponibles, il est possible que cela soit plus compliqué.
- Le Cadre comprend tous les types de FFI, notamment 1) les activités fiscales et commerciales ; 2) les marchés illégaux ; 3) la corruption ; et 4) les activités de type exploitation et le financement du crime et du terrorisme. Les FFI peuvent également être mesurés séparément pour la génération de revenus et la gestion des revenus. À ce stade, l'intention est d'obtenir des commentaires et des expériences des États membres afin d'affiner les directives sur les méthodologies. La mesure de la corruption ne serait pas tentée dans la première phase des pilotes en raison de sa complexité.
- Une autre discussion a porté sur la question de savoir si les pays mettant en œuvre le projet examineraient les cadres législatifs et institutionnels pour faire face aux FFI. Il a été souligné qu'un cadre législatif solide est crucial en tant que fondement des efforts visant à réduire les FFI ainsi que l'accès aux données requises pour les estimer. Grâce à ce projet, les pays bénéficieront d'un apprentissage par les pairs en vue d'une meilleure architecture juridique et institutionnelle et d'un meilleur partage des données pour faire face aux problèmes de FFI. Après l'événement régional, le projet mettra en œuvre des ateliers nationaux impliquant toutes les parties prenantes clés. Au niveau national, il serait possible de cartographier les parties prenantes, l'infrastructure législative et institutionnelle existante, le fossé existant et les mesures législatives pertinentes à adopter pour s'attaquer aux FFI. Il est apparu que la volonté politique serait cruciale pour la mise en œuvre efficace du projet et la réduction des FFI. Les pays pourraient tirer des leçons de leurs expériences pour leur permettre de mieux se préparer à relever les défis.

- La CEA a effectué des recherches sur l'architecture institutionnelle pour endiguer les FFI en Afrique en 2020, et un rapport basé sur ces recherches sera publié prochainement. Le rapport a évalué les différents arrangements institutionnels de l'écosystème des FFI qui sont nécessaires pour s'attaquer efficacement à ces derniers. Il indiquera par ailleurs un ensemble de politiques et d'initiatives que les pays pourraient entreprendre pour réduire les FFI. En tant que telle, la publication ainsi que d'autres activités en cours seraient synergiques à la mise en œuvre du projet du compte de développement de l'ONU.

Remarques de clôture

M. Mukungu, CEA, a présenté les consultants nationaux des pays pilotes et les points clés du secrétariat. Il a également expliqué que les bureaux des coordinateurs résidents des Nations Unies (BCR) seraient les partenaires essentiels de la mise en œuvre du projet et que le secrétariat travaillerait en étroite collaboration avec eux. Le consultant national sera le lien entre l'équipe de la CEA et de la CNUCED, le BCR et le pays afin de relever le défi des restrictions de voyage liées à la COVID-19. L'objectif principal serait de soutenir le développement du groupe de travail inter-agences sur les FFI, pour les pays qui n'ont pas encore établi un tel organe de coordination. Il a également assuré que les consultants nationaux prendraient contact avec les pays en temps voulu.

Mme Anu Peltola, CNUCED, a expliqué que le travail du projet serait géré par les pays. La CEA-CNUCED soutiendra les pays en partenariat avec les BCR et le PNUD au niveau national. La mise en œuvre de ce projet se fera en trois phases. La première consistera en une phase d'examen, au cours de laquelle les principales parties prenantes seront cartographiées avec une collaboration renforcée. Une évaluation de la disponibilité des données et de la capacité statistique sera également effectuée à ce stade pour sélectionner la méthodologie appropriée. Dans la phase suivante, une formation et des tests seront mis à la disposition du pays, avec la possibilité d'un apprentissage par les pairs auprès d'autres pays ayant utilisé la même méthodologie. Enfin, il y aura une phase de synthèse pour le partage des connaissances, les leçons apprises et le plan d'action pour améliorer les données, la capacité statistique et l'investissement dans l'infrastructure statistique si nécessaire. Mme Anu Peltola a remercié tout le monde pour leur participation.

Au nom de la CEA, **M. Mukungu, CEA**, a remercié les participants pour leur participation active, leur soutien et leur intérêt pour le projet et leur a assuré que tout le matériel serait mis à disposition en temps voulu. Il a également remercié les interprètes et les autres collègues pour leur soutien en matière d'administration et de logistique. La réunion a ensuite été levée.

Annexes

Observations importantes, questions et réponses restantes

L'utilisation des données commerciales présente des difficultés. Au-delà des pratiques commerciales des FFI, existe-t-il un soutien ou un renforcement des capacités pour les SSN ?

Il existe une confusion entre l'asymétrie commerciale et la fausse facturation commerciale. Actuellement, les asymétries commerciales n'ont pas été filtrées de toutes les parties de la fausse facturation commerciale. Ces questions seront discutées lors de l'atelier et des événements nationaux de renforcement des capacités.

Le projet actuel se concentre sur la mesure des flux transfrontaliers, mais les FFI sont également à l'intérieur des frontières. Pouvons-nous nous pencher sur ce point à l'avenir ?

La genèse de ce projet est l'Agenda 2030. Dans le cadre de cet agenda global, le cadre conceptuel s'intéresse aux flux transfrontaliers. Plusieurs commissions régionales ont déjà soulevé cette question des flux illicites nationaux. La CNUCED-ONU DC a pris note de ce point, mais actuellement, le projet se concentre sur les flux transfrontaliers. De plus, les flux domestiques sans composante transfrontalière sont susceptibles d'avoir moins de données. En conséquence, la mesure serait plus compliquée.

Le cadre conceptuel considère-t-il la fausse facturation commerciale à la fois comme une source de financement illicite (par le biais de l'évasion fiscale commerciale) et comme un moyen de déplacer le financement illicite à travers les frontières (en tant que FFI) ? Si c'est le cas, à quel stade le cadre conceptuel la considère-t-il comme une source de financement illicite ?

Le cadre conceptuel couvre l'ensemble des catégories de FFI, c'est-à-dire les FFI de nature commerciale et de affaires, ainsi que les FFI de nature criminelle, comme la corruption, les marchés illégaux et les FFI de type extorsion. La fausse facturation commerciale ne prend en compte que les FFI fiscaux et commerciaux et, en tant que telle, ne génère pas nécessairement de revenus ; elle sert plutôt de canal (de voie) pour déplacer des flux financiers à travers les frontières. Ces flux qui sont déplacés font toutefois partie des FFI car ils sont transférés de manière illicite et non générés. Ils peuvent aussi, à leur tour, être utilisés de manière tout à fait licite. Les questions de la génération de revenus des FFI fiscaux et commerciaux et les questions de chevauchement

entre les différents types de FFI doivent encore être entièrement résolues dans le cadre des travaux méthodologiques à venir.

Existe-t-il une méthodologie globale pour les FFI par pays ?

La méthodologie proposée pour les FFI couvrira-t-elle l'ensemble de la chaîne de valeur ?

Il existe plusieurs méthodes pour mesurer les FFI. Le pays choisira la méthode appropriée en fonction du contexte national, de la disponibilité des données et de la priorité. La CNUCED-ONUDC pourrait fournir des recommandations. Au moins deux méthodes seront utilisées pour toute estimation des FFI afin de vérifier la robustesse. Le cadre conceptuel couvre l'ensemble des catégories de FFI, c'est-à-dire les FFI commerciaux, ainsi que les FFI de nature criminelle, comme la corruption, les marchés illégaux et les FFI de type extorsion. Il couvre donc l'ensemble de la chaîne de valeur.

Programme



Programme

Atelier régional de lancement des activités pilotes pour la mesure des flux financiers illicites (FFI) en Afrique

Date Mercredi 16 et jeudi 17 juin 2021
Venue En ligne - les liens vers le site en ligne seront communiqués lors de l'inscription.

Heure d'Afrique de l'Ouest (WAT)	11 :00 – 14 :00
Heure UTC+1	12 :00 – 15 :00
Heure d'Afrique du Sud et CET	13 :00 – 16 :00
Heure d'Afrique de l'Est (EAT)	14 :00 – 17 :00

Langues La réunion se déroulera en anglais.
Interprétation disponible :
Anglais <> Français
Anglais <> Portugais

JOUR 1 - 16 JUIN (EAT)

Présidente de séance Anu Peltola, CNUCED

14:00 – 14:15 **Mot de bienvenue et ordre du jour**
Bartholomew Armah, CEA & Steve MacFeely, CNUCED

Session 1

14:15 – 14:30 **Projet du Compte de développement de l'ONU sur les FFI en Afrique**
Allan Mukungu, CEA

14:30 – 15:00 **Cadre conceptuel pour la mesure statistique des FFI**
Enrico Bisogno, ONUDC & Steve MacFeely, CNUCED

15 :00 – 15 :30 **Q&R**
Tous les intervenants

15 :30 – 15 :45 **PAUSE**



Président de séance Allan Mukungu, CEA

Session 2

15 :45 – 16 :45 **Cycle I : Présentations des pays pilotes** - Angola, Benin, Mozambique, Cameroun (TBC), and Namibie (10min par pays)

16 :45 – 17 :15 **Q&R**
Tous les intervenants

17:15 Fin du premier jour

JOUR 2 - 17 JUIN (EAT)

Président de séance Douglas Kigabo Bitonda, CEA

Session 3

14 :00 – 15 :00 **Cycle II : Présentations des pays pilotes** – Burkina Faso, Ghana, Gabon, Nigeria, Sénégal, et Afrique du Sud (10min par pays)

15 :00 – 15 :30 **Q&R**

15 :30 – 15 :45 **PAUSE**

Président de séance Kathy Nicolaou-Manias, CEA

Session 4

15 :45 – 16 :15 **Directives de la CNUCED pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux & Directives de l'ONUDC pour mesurer les FFI associés aux activités de trafic (accent sur les drogues + la faune)**
Bojan Nastav, *CNUCED*, Diana Camerini & Irmgard Zeiler, *ONUDC*

16 :15 – 16 :30 **Activités pilotes - étapes, outils et ressources**
Amandine Rushenguziminega, *CNUCED*

16:30 – 17:00 **Q&R**
Tous les intervenants

17 :00 – 17 :15 **Moyen de progresser**
Allan Mukungu, CEA

17 :15 Fin du second jour

Participants

Liste des participants à l'atelier régional de lancement des activités pilotes de mesure des FFI en Afrique, 16-17 juin 2021

États membres de la CEA

Angola

- Ms. Alexandra N’Gaca, Double Taxation Unit, General Tax Administration, Angola
- M. Anderson Vitangaiala, Double Taxation Unit, General Tax Administration, Angola
- M. António Luís, Ministry of Finance, Angola
- M. Elias Canga, National Bank of Angola, Angola
- Ms. Elsa Pereira, International Cooperation Department, General Tax Administration, Angola
- M. Erivelto Bastos, Anti-Fraud Department, General Tax Administration, Angola
- M. Evaristo Paxe Anti-Fraud Department, General Tax Administration, Angola
- M. Galiano Morais, Financial Information Unit, Angola
- Ms. Gorki Salvador, Ministry of Finance, Angola
- Ms. Isabel Castelo, State Intelligence & Security Service
- M. Jivkov Bess, Financial Information Unit, Angola
- Ms. Kélia Ceitil, Exchange of Information Unit, General Tax Administration, Angola
- M. Ladislau Gomes, Anti- Fraud Department, General Tax Administration, Angola
- M. Luís Cardoso, Customs Rules and Procedures, General Tax Administration, Angola
- Ms. Luísa Calheiros, State Intelligence & Security Service
- M. Mário Dombolo, Anti -Fraud Department, General Tax Administration, Angola
- M. Miguel Guela, Tariffs and Commerce, General Tax Administration, Angola

- M. Nhara Melo, Customs Inspection, General Tax Administration, Angola
- M. Nicodemos Pinto, Customs Services Directorate, General Tax Administration, Angola
- M. Paulo Carvalho, Exchange of Information Unit, General Tax Administration, Angola
- Ms. Virgínia Malute, Exchange of Information Unit, General Tax Administration, Angola
- M. Ricardo João, Financial Information Unit, Angola
- M. Soraya Cardoso, Financial Information Unit, Angola
- M. Jivkov Bessa, Exchange of Information Unit, General Tax Administration, Angola
- M. Ladislau Gomes, Anti- Fraud Department, General Tax Administration, Angola
- M. Svetlana Santos, Ministry of Finance, Luanda, Angola

Benin

- M. Acakpo Franck Ghislain M., Commissaire de Police de 1ère Classe, Brigade Economique et Financière, Cotonou, Benin
- M. Ahoton Gilbert, Chargé des plaintes et dénonciations et du suivi de l'effectivité des déclarations de patrimoine, Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC), Cotonou, Benin
- M. Akpaki Kasso Innocent, Chef de la Brigade des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque (BERAR), Direction Générale des Impôts, Cotonou, Benin
- M. Allowanou Kokou Brice, Commissaire Divisionnaire de Police, Chef de la Brigade Economique et Financière, Brigade Economique et Financière, Cotonou, Benin

- M. Babalola Adékoulé Josué, Chef Service des Etudes Stratégiques à la Recette Nationale des Douanes, Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), Cotonou, Benin
- M. Codjo Dagbégnon Valentin, Chargé de Projet et de la Communication, Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC), Cotonou, Benin
- M. Edou Akowofio, Contrôleur des Douanes à la Direction du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DRED), Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), Cotonou, Benin
- M. Essessinou A. Raïmi, Directeur des Statistiques et Etudes Economiques, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), Cotonou, Benin
- M. Gbenou F. S. Antoine, Directeur des Enquêtes Financières et de la Coopération Administrative, Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), Cotonou, Benin
- M. Hologan C. L. Francine, Chargée d'études, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), Cotonou, Benin
- M. Houedanou F. G. Serge, Secrétaire Général, Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), Cotonou, Benin
- M. Hounkpevi Dossou Marius, Chef de la Brigade de Vérification Générale n°1 de la DGE, Direction Générale des Impôts, Cotonou, Benin
- M. Hounkpevi Frédéric, Chef Service Contrôle de Gestion, Direction Générale des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation (DGPED), Cotonou, Benin

- M. Hounliho Beaudelaire, Chef de la Cellule d'Appui au DG, Direction Générale des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation (DGPED), Cotonou, Benin
- M. Issika Abou Bakary, Directeur Général Adjoint, Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD), Cotonou, Benin
- M. Obossou O. Hervé, Chef Service des Statistiques et Etudes des Activités Tertiaires, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), Cotonou, Benin
- M. Zomahoun Tchala S. Roméo, Directeur des Etudes de la Statistique et de l'Informatique, Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD), Cotonou, Benin

Burkina Faso

- M. Barro Seydou, Magistrat, Substitut du procureur du Faso, près le tribunal de grande instance Ouaga, Ministère de la Justice, Ouagadougou, Burkina Faso
- M. Kabore Mitibkièta Moussa, Magistrat, membre de la Direction des Affaires Pénales et du Sceau, Ministère de la Justice, Ouagadougou, Burkina Faso
- M. Kabore Moustapha, Ingénieur Statisticien Economiste, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ingénieur Statisticien Economiste, Ouagadougou, Burkina Faso
- M. Kabore Tidiane, Chef du Service des Relations Fiscales Internationales, Direction Générale des Impôts, Ouagadougou, Burkina Faso
- M. Ouedraogo Bernard, Directeur du Contrôle Fiscal, Direction Générale des Impôts, Ouagadougou, Burkina Faso

- M. Ramde François, Ingénieur Statisticien Economiste, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ingénieur Statisticien Economiste, Ouagadougou, Burkina Faso
- M. Sakande Inoussa, Statisticien à la Direction générale des études et des statistiques sectorielles, Ministère de la Justice, Ouagadougou, Burkina Faso
- M. Sakande Mahamoudou, Chargé d'études, Secrétariat Permanent du Comité National des Politiques Economiques, Ouagadougou, Burkina Faso
- Ms. Sara Karim, Ingénieur Statisticien Economiste, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ingénieur Statisticien Economiste, Ouagadougou, Burkina Faso
- M. Segda Issa, Chargé d'études, Secrétariat Permanent du Comité National des Politiques Economiques, Ouagadougou, Burkina Faso
- M. Sokondou Issa, Directeur des Enquêtes et de la recherche Fiscale, Direction Générale des Impôts, Ouagadougou, Burkina Faso
- M. Some Placide, Ingénieur Statisticien Economiste, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ingénieur Statisticien Economiste, Ouagadougou, Burkina Faso
- M. Tapsoba Madi Prosper, Chef du Département des Affaires Juridiques et Institutionnelles, Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière, Chef du Département des Affaires Juridiques et Institutionnelles, Ouagadougou, Burkina Faso
- M. Yameogo K. Issaka, Chef de Département chargé de la surveillance multilatérale, Secrétariat Permanent du Comité National des Politiques Economiques, Ouagadougou, Burkina Faso

Gabon

- M. Alda Nissa Mpinoboumou Ngoulakia, Cour des Comptes

- M. Alex Moutsiangou, Cour des Comptes
- M. Anicet OGANDAGA, Direction des Institutions Financières, Ministère de l'Economie et de la Relance Benjamin Mba Ndong,
- M. Autorité Nationale de Verification et d'Audit (ANAVEA)
- M. Bridon Romaric Bekwissi Itodjangoue, Procureur de la République auprès du Tribunal de Première Instance de Libreville
- M. Etienne Tabi Mbang, Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)
- M. Evrard BOUTOGOU, Procureur de la République auprès du Tribunal de Première Instance de Libreville
- Ms. Eulalie Mboza Ep. Omanda Nambo, Agence Nationale de Investigations Financières
- M. Georges Joseph Casimir Etoughe Biyoghe, Président de l'Assemblée Nationale (AN)
- M. Hasse Alphonse Nziengui, Président de l'Assemblée Nationale (AN)
- M. Hervé Essimba, Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et Lutte Contre la Corruption (MPBGLCC)
- M. Ismael Gnamalengoungou, Commission Nationale de Lutte Contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite (CNLCCEI)
- M. Jean-Felix Mabilia, FDSE (Centre de Recherche en développement international et management des organisations)
- M. Jean-François Ndongou, Président de l'Assemblée Nationale (AN)
- M. Jean Justin Nang Ondo, Direction des Institutions Financières

- M. Marcellin Nziengui, Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et Lutte Contre la Corruption (MPBGLCC)
- M. Paul N'Na, Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et Lutte Contre la Corruption (MPBGLCC)
- M. Philemon Nsi Ella, FDSE (Centre de Recherche en développement international et management des organisations)
- M. Roger Leka, Agence Nationale de Investigations Financières
- M. Rosin Clauther Mbami, Commission Nationale de Lutte Contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite (CNLCCEI)
- Ms. Theodora Aleka Laban, Commission Nationale de Lutte Contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite (CNLCCEI)

Ghana

- M. Ali-Nakye, lecturer
- M. Ama A. Ahene-Codjoe, lecturer, University of Ghana- Legon
- Ms. Angela Azumah Alu, PhD student-UG, University of Ghana- Legon
- Ms. Aki Sawyer, Chair of ISODEC-led IFFs research group
- M. Ben Anaba, Policy analyst, Integrated Social Development Centre (ISODEC)
- Ms. Charlotte Kogli, lecturer, Integrated Social Development Centre (ISODEC)
- M. Dominic Odoom, Ghana Statistical Service GSS)
- M. Dorcas Lomotey, Tax Justice-Ghana
- M. Ebenezer Harmah, Manager, Projects Evaluation, Petroleum Commission
- M. Emmanuel Asubonteng, Ghana Revenue Authority(GRA)

- Ms. Emil Meddy, Financial Intelligence Center
- M. Eric Annan, Bank of Ghana
- M. Frederich Owusu-Mensah, Manager, Costs Audit, Petroleum Commission
- M. John Agyaho, Ghana Statistical Service (GSS)
- M. Joshua Abor, Professor-Business school, University of Ghana- Legon
- M. Kofi Afenu, consultant,
- M. Louis Acheampong, Tax Justice-Ghana
- M. Martin Ayisi, Chief executive, Mineral Commission
- M. Maxwell Hlorgbey, Ghana Statistical Service (GSS)
- M. Michael Tettey, Policy analyst, Integrated Social Development Centre (ISODEC)
- M. Moses Koligu Yidana, Ghana Revenue Authority(GRA)
- M. Richard Afenu, Former staff , Mineral Commission
- M. Samuel Annim, Director-General, Ghana Statistical Service GSS)
- M. Samuel Sackey, Ghana Revenue Authority(GRA)
- M. Seth Nana Amoako, Financial Intelligence center (FIC)
- M. Vitus Azeem, Tax Justice-Ghana
- M. Yvonne Botwe, Financial Intelligence center (FIC)

Lesotho

- M. Montseng Tsolo, Central bank of Lesotho
- M. Puseletso Tau, Central bank of Lesotho
- M. Thabang Majoro, Central bank of Lesotho
- M. Thabo Liphoto, Central bank of Lesotho

- M. Thenjiwe Morojele, Central bank of Lesotho

Mozambique

- M. Abdul Remane, Mozambique Tax Authority
- M. Agostinho Domingos Saene, Ministry of Economy and Finance
- M. Agos Matias, MEF-DNTCEF, Mozambique
- M. Alfredo Cumbana, Bank of Mozambique
- M. Antonio Rui Chichava, Mozambique Tax Authority
- M. Alexs Mandlate, Head of Internationals Relations and Cooperation Cabinet, National Institute of Statistics, Mozambique
- M. Azevedo Rui Pelembe, Bank of Mozambique
- M. Bartels Mbula, National Institute of Statistic, Mozambique
- Ms. Bernardina Missão, National Institute of Statistic
- M. Davário Mathuque, Mozambique Tax Authority
- M. Diamantino Notiço, Bank of Mozambique
- M. Emília Matshinhe, Bank of Mozambique
- Ms. Eugénia dos Santos Quilambo, Ministry of Economy and Finance
- M. Filipe Moisés Uamba, Mozambique Tax Authority
- M. Frederico Neves, Mozambique Tax Authority
- Ms. Jamila Amisse, National Institute, Mozambique
- M. Helmer Maoco, Mozambique Financial Information Office, Mozambique
- M. Hermínio Simbine, Mozambique Tax Authority

- M. Ilidio Xerinda, National Institute of Statistic
- M. Maria José Pinto, Mozambique Tax Authority
- Ms. Mpinto Samuel, Autoridade Tributaria de Moçambique
- M. Nilton Chauque, National Institute of Statistic
- M. Nilza Abdulramane, Bank of Mozambique
- M. Orlando Nhantumbo, Mozambique Tax Authority
- M. Osvaldo Chiluvane, Bank of Mozambique
- M. Paulo Munguambe, Mozambique Financial Information Office
- M. Pércio Paulo Siteo, Mozambique Tax Authority
- M. Safira Moiane, Bank of Mozambique
- M. Saide Dade, National Consultant, Mozambique
- M. Silvestre Novitos André, Bank of Mozambique

Namibia

- M. Barnabas Shikongo, Strategic Analyst, Financial Intelligence Centre
- M. Bryan Eiseb, Bank of Namibia
- Ms. Elizabeth Hendjala, National Planning Commission
- M. Erastus Paulus, Bank of Namibia
- Ms. Frieda Amwaalwa, National Planning Commission
- M. Gavin van Wyk, Senior Financial Investigations Analyst, Financial Investigations & Analyses, Financial Intelligence Centre

- M. George Xoagub, Senior Financial Investigations Analyst, Financial Investigations & Analyses, Financial Intelligence Centre
- M. Gerrit Eiman, Deputy Director, Financial Investigations & Analyses, Financial Intelligence Centre
- M. Graciana Mwenyo, Senior Financial Investigations Analyst, Financial Investigations & Analyses, Financial Intelligence Centre
- M. Harriet Simataa, Bank of Namibia
- M. Jan-Hendrik Conradie, Financial Investigations Analyst, Financial Investigations & Analyses, Financial Intelligence Centre
- M. Jaungura Kaune, Bank of Namibia
- Ms. Kevi Xarages, NAMRA
- M. Kristian Hamutenya, Deputy Director, Compliance Monitoring and Supervision & Strategic Analyses (FIC), Financial Intelligence Centre
- M. Lameck Odada, National Consultant, Namibia
- M. Leonie Dunn, Director, Financial Intelligence Centre
- Ms. Lineekela Edward, Strategic Analyst, Financial Intelligence Centre
- Ms. Margaret Nashandi, National Planning Commission
- M. Mbambi Kamunima, Bank of Namibia
- Ms. Melintha Fleermuys, Senior Financial Investigations Analyst, Financial Investigations & Analyses, Financial Intelligence Centre
- M. Nambala, Chief National Development Advice, National Planning Commission
- M. Oliver, Bank of Namibia

- Ms. Penelao Kapenda, Deputy Director, Exchange Control, Bank of Namibia
- M. Taamba Nafuka, Senior Financial Investigations Analyst, Financial Investigations & Analyses, Financial Intelligence Centre
- M. Tielman Mukasa, Financial Investigations Analyst, Financial Investigations & Analyses, Financial Intelligence Centre
- M. Timothy Karamata, Bank of Namibia
- M. Titus Shikongo, Senior Financial Investigations Analyst, Financial Investigations & Analyses, Financial Intelligence Centre
- M. Traceley Brinkman, Financial Investigations Analyst, Financial Investigations & Analyses, Financial Intelligence Centre

Nigeria

- M. Adedayo Kayode, Independent and Corrupt Practices and other Related Offences Commission
- M. Amarachi Mohammed, Special Control Unit against Money Laundering
- Ms. Anne Ibrahim, National Bureau of Statistics
- M. Babajide Fowowe, National Consultant
- Barrister Ibekaku-Nwagwu, Adviser to the President on Justice Sector Reform/ International Relations
- M. David Adeosun, Budget Office of the Federation
- M. David Nkang Odu, AML/CFT Office, Governors Dept. Central Bank of Nigeria
- M. Emuesiri Ojo, Technical Adviser to Statistician-General, National Bureau of Statistics

- M. Faisal Dikko, Nigeria Financial Intelligence Unit
- Ms. Francisca Isibhakhomen Badiru, Balance of Payment Statistics Office (BOPSO), Statistics Department, Central Bank of Nigeria
- M. Godwin Okpene, Nigeria Extractive Industries Transparency Initiative
- M. Ibanabo Amachree, Special Control Unit against Money Laundering
- M. Ibinabo Mary Amachree, Special Control Unit against Money Laundering
- M. Kassim Ismail, Federal Inland Revenue Service
- M. Leonard Pius Ocheuje, Balance of Payment Statistics Office (BOPSO), Statistics Department, Central Bank of Nigeria
- Ms. Lola Talabi-Oni, Technical Adviser to Statistician-General, National Bureau of Statistics
- Ms. Malah Josiah Englama, Balance of Payment Statistics Office (BOPSO), Statistics Department, Central Bank of Nigeria
- M. Nnamdi-Nkume, Special Control Unit against Money Laundering
- M. Oluyinka Akintunde, Independent and Corrupt Practices and other Related Offences Commission
- M. Sadiq Suraj Ahmed, Nigeria Financial Intelligence Unit Sunusi Dan-Alhaji, Nigeria Financial Intelligence Unit
- M. Ubong Sylvanus Udoette, Balance of Payment Statistics Office (BOPSO), Statistics Department, Central Bank of Nigeria

Senegal

- M. Abdoulaye NDIAYE, Direction générale des impôts et des domaines

- Mr Amaye SY, National consultant
- M. Cheikh KEBE, DGID
- M. Cheikh Tidiane BA, DCO
- M. Elimane KANE, LEGS-Africa
- M. Jean Paul DIAGNE, Agence nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal (ANSD)
- M. Malick DIOP, Agence nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal (ANSD)
- M. Mamadou Ngalgou KANE, Agence nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal (ANSD)
- M. Papa Alioune Badara PAYE, EITI
- M. Souleyme SANE, Douanes
- M. Tafsir, HANE, Technical counselor to the President, CENTIF

South Africa

- M. Charl Geel, Financial Sector Conduct Authority (FSCA)
- M. Christopher Axelson, National Treasury (NT)
- Ms. Elijah Mazibuko, The South African Reserve Bank
- M. Errol Makhubela, National Treasury (NT) Fezeka Manase, National Treasury (NT)
- M. Godfrey Baloyi, The South African Revenue Service (SARS)
- M. Ismail Momoniat, National Treasury (NT)
- Ms. Jeanne Borman, The South African Reserve Bank
- M. Joe De Beer, Statistics South Africa (Stats SA)

- M. Kedibone Dikokwe, Financial Sector Conduct Authority (FSCA)
- M. Michael Masiapato, The Financial Intelligence Centre (FIC)
- M. Ngoni Mangoyi, National Treasury (NT)
- M. Pieter Posthumus, The South African Revenue Service (SARS)Sakhile Dlamini, Domestic Taxes Operational Policy, Eswatini Revenue Authority, Mbabane, Eswatini
- M. Raymond Shazi, The South African Reserve Bank Sameera.Dawood-Bhagwan, The South African Reserve Bank Thembile Hlathi, The South African Revenue Service (SARS)
- M. Thys Basson, The South African Reserve Bank

Zambia

- M. Albert Sikapizye, Manager Strategic Analysis, Financial Intelligence Centre
- M. David Sakala, Director Policy and Planning, Zambia Statistics Agency
- M. Innocent Melu, Director Policy and Planning, Zambia Development Agency
- M. Joseph Tembo, Zambia Statistics Agency
- M. Katuna Sinyangwe, Manager Inspections, Financial Intelligence Centre
- M. Laban Simbeye, Zambia Revenue Authority
- M. Longa, Senior Economist, Bank of Zambia
- M. Litsim Simbangala, Zambia Statistics Agency, Zambia
- Ms. Maureen M Mulenga, Assistant Manager, Payment Systems Development & Operations, Bank of Zambia
- M. Mushimba, Senior Economist, Bank of Zambia
- M. Mwanda Phiri, Zambia Institute for Policy Analysis and Research

- M. Shimukunku Manchishi, Zambia Institute for Policy Analysis and Research
- M. Shubert Sinkala, Director Monitoring and Analysis Department, Financial Intelligence Centre

United Nations bodies, specialized agencies and funds

- M. Alick Nyasulu, ESCAP, Thailand
- Ms. Aan Mendoz Arosales, UNSD
- M. Andrea Antonelli, Senior Economist, Office of the UN Resident Coordinator
- Ms. Ayodele Marshall, ESCAP, Thailand
- M. Emmanuel Chinyama, Office of the UN Resident Coordinator, Zambia
- Ms. Eunice Ajambo, Office of the UN Resident Coordinator, Namibia
- M. Muryawan, UNSD
- M. Pachoud, CNUCED
- M. Simao Muhongo, Office of the UN Resident Coordinator, Luanda, Angola
- Ms. Luckystar Miyandazi, Programme Specialist, Tax Inspectors Without Borders - Coordinator for Africa, UNDP, Nairobi, Kenya
- M. Simao Muhongo, Office of the UN Resident Coordinator, Luanda, Angola

Inter-governmental Organization

- M. Yeo Dossina, Head of Economic Policies, Research and Statistics Division, Department of Economic Affairs, African union Commission, Addis Ababa
- Ms. Manhando, Economist, African union Commission, Addis Ababa

- M. Tibor Hanappi, Economist, OECD
- M. Michael Stemmer, Economist, OECD

Joint Secretariat

United Nations Economic Commission for Africa (UNECA)

- M. Bartholomew Armah, Director, Macroeconomics & Governance Division, UNECA
- M. Allan Mukungu, Officer-in-Charge, Economic Governance and Public Finance Section, Macroeconomics & Governance Division, UNECA
- M. Emmanuel Ngok, Statistician, African Centre for Statistics, UNECA
- M. Mamoudou Sebege, Economic Affairs Officer, Sub Regional Office for Western Africa (SRO-WA), UNECA
- M. Abiodun Ffolawewo, Economic Affairs Officer, Sub Regional Office for Western Africa (SRO-WA), UNECA
- Ms. Farzana Sharmin, Economic Affairs Officer, Economic Governance and Public Finance Section, Macroeconomics & Governance Division, UNECA
- M. Douglas Kigabo Bitonda, Economic Affairs Officer, Economic Governance and Public Finance Section, Macroeconomics & Governance Division, UNECA
- Ms. Susan Karungi, Economic Governance and Public Finance Section, Macroeconomics & Governance Division, UNECA
- Ms. Kathy Nicolaou-Manias, Public Finance and IFFs Technical Advisor, UNECA

United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD)

- M. Steve MacFeely, Head, Statistics and Information Division on Globalization and Development Strategies, UNCTAD
- Ms. Anu Peltola, Statistician, Development Statistics and Information Branch, UNCTAD
- M. Bojan Nastav, Statistician, Development Statistics and Information Branch, UNCTAD
- Ms. Amandine Rushenguziminega, Project Officer – Illicit Financial Flows, Development Statistics and Information Branch, UNCTAD
- Ms. Nour Barnat, Statistician, Development Statistics and Information Branch, UNCTAD
- Ms. Carlotta Schuster, Associate Economic Affairs Officer, UNCTAD

United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)

- M. Enrico Bisogno, Chief, Data and Statistics Section, UNODC
- Ms. Diana Camerini, UNODC
- Ms. Irmgard Zeiler, UNODC
- Ms. Atuwani Aagbermodji, UNODC
- M. David Ravaux, UNODC

Tableau 1: Liste des parties prenantes

Country	Agency
Angola	<ul style="list-style-type: none"> • General Attorney; • Criminal Investigative Service; • Financial Intelligence Unit • Bank of Angola, • General Tax Administration • Customs Services Directorate • International Cooperation Office, Ministry of Finance
Benin	<ul style="list-style-type: none"> • Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) • Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) • Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD) • Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) • Direction Générale des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation (DGPED) • Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) • Direction Générale des Impôts • Brigade Economique et Financière
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> • General Directorate of criminal justice and ministry of Justice • National office for treatment of financial information (CENTIF) • Office of customs, • Revenue Authority, • High Authority of state control and fight against corruption (ASCEL-LC), and • National Anti-corruption Network (RENLAC).
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> • National Agency for Financial Investigation (ANIF), • National Department of the Bank of Central Africa (BEAC), • Action Group against money laundering in Central Africa (GABAC), • Bank Commission of Centra Africa(COBAC)
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> • Ghana Statistical Service • Financial Intelligence Center • Bank of Ghana



	<ul style="list-style-type: none"> • Ghana Police • Ghana Revenue Authority • Petroleum Commission • Minerals Commission • Regstral General Department • ISODEC / Tax Justice • University of Ghana
Mozambique	<ul style="list-style-type: none"> • National Institute of Statistics • Bank of Mozambique • Commercial Banks • Tax Authority • National Directorate of Customs • Ministry of Economy and Finance • Chambers of Commerce • Ministry of Industry and Commerce • Ministry of Agriculture • Ministry of Mineral Resources and Energy
Namibia	<ul style="list-style-type: none"> • Bank of Namibia: Exchange Control and Legal Service Department • The Financial Intelligence Centre • Inter-Agency Collaboration (IFFs Task Force including Exchange Control, FIC and Customs)
Nigeria	<ul style="list-style-type: none"> • National Bureau of Statistics, • National Drug Law Enforcement Agency (NDLEA), • Nigeria Customs Service (NCS) • Nigerian Ministry of Finance • Economic and Financial Crimes Commission (EFCC) • Independent Corrupt Practices Commission (ICPC) • Central Bank of Nigeria, • Federal Inland Revenue Service, (FIRS) • Nigeria Extractive Industries Transparency Initiative • Department of Petroleum Resources, • Nigerian Ports Authority, • Administration of Criminal Justice Monitoring Committee under the Ministry of Justice
Senegal	<ul style="list-style-type: none"> • Agence nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal • Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) • Extractive industry transparency initiative (EITI) • Direction générale des douanes



South Africa	<ul style="list-style-type: none">• Inter-departmental Working Group on AML/CFT• Statistics South Africa• Police• Reserve Bank• South African Revenue Services• Financial Sector Conduct Authority (FSCA)• National Treasury (NT)• Financial Intelligence Centre
Zambia	<ul style="list-style-type: none">• Financial Intelligence Centre,• Zambia Revenue Authority,• Bank of Zambia,• Ministry of Mines,• Zambia Statistics Agency,• Zambia Institute of Policy Analysis and Research

